



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze mars à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 5 mars 2021, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, -Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D7-5-2-38

OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, LE CORRE Christiane (pouvoir donné à Jean Michel BAYLET), Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Monsieur DUPUY Jean

Assistaient à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Madame Francine FILLATRE a été désignée secrétaire de séance.

2021D7-5-2-38

OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

A / INTERVENTIONS AGRICOLES :

Depuis le 1^{er} janvier 2016, consécutivement aux obligations de la loi NOTRe, la Communauté de Communes des Deux Rives, ne peut intervenir que dans le cadre de deux axes :

- soit en conventionnement avec la Région pour une intervention en complément des aides déjà existante ;

- soit dans le cadre du règlement d'exemption des minimis, pour des aides plafonnées de faible montant en investissement sur les exploitations agricoles.

Dans le cadre de ces aides, les exploitants agricoles sont tenus à des obligations qui sont les suivantes :

- Il est de leur responsabilité de comptabiliser les aides de minimis perçues afin de vérifier que le plafond n'est pas dépassé. Pour cela il leur sera demandé de remplir une attestation fournie avec le dossier de demande d'aide de minimis sur laquelle sera listé les aides de minimis agricole attribuées au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux précédents. Si le montant de l'aide demandée conduit à dépasser le plafond de 20 000 €, elle ne peut pas être versée. Par contre, ils peuvent limiter la demande à la part n'excédant pas le plafond autorisé.

Par contre la « transparence GAEC » s'applique pour les GAEC totaux.

C'est dans le cadre de ce règlement des aides de minimis, que le Président présente aujourd'hui, un dossier en investissement pour du matériel d'irrigation

Il propose de garder les dispositions d'attribution antérieure pour intervenir sur ce dossier de demande d'aide, à savoir :

Optimisation des réseaux d'irrigation :

Cette action vise à améliorer la qualité et à réorienter certaines productions en favorisant la modernisation des investissements matériel d'irrigation performants et spécifiques nécessaires en particulier à certaines cultures à haute valeur ajoutée (culture de semence, légumières, céréalières, arboriculture,).

- **Bénéficiaires de la subvention** : jeunes agriculteurs (jusqu'à 40 ans)

- **Taux de subvention** : 20 %

- **Plafond de dépenses subventionnables** : 15 244,90 euros HT
- **Nature du matériel** : cette action ne s'applique pas au renouvellement à l'identique du matériel d'irrigation. Elle vise à financer le matériel supplémentaire ou le "plus performant" et ne concerne que le matériel neuf
- **Intervention limitée** à une opération par bénéficiaire par période minimum de 5 ans.

B / PROPOSITIONS

Aide à la promotion de la Cave des Vignerons du Brulhois – Année 2019 :

Au titre de l'année 2019, plusieurs actions de communication ont été menées :

Travail d'implantation commercial de l'AOC Brulhois sur le secteur local, régional et national :

Renforcement des actions menées sur les départements du Tarn, Tarn et Garonne, Gers et Lot et Garonne, ainsi que sur les deux régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie qui est la plus grande régions viticole d'Europe.

Création d'une nouvelle marque « Itinéraire B » en mai 2019, lié au changement de profil des vins de cette gamme vinifiés suivant un autre itinéraire technique.

Développement des ventes en local, et rénovation du site internet en cours avec l'agence « Ô Petits Oignons »

Coût commercial France 2019 : **411 360,56 €**

Les Actions de communication 2019 :

- Les actions de communication mono-produit : Grain d'Amour

Le travail de communication est porté par l'agence VeryWell. En effet il est pertinent de confier cette mission à une agence car le Grain d'Amour représente 42 % des ventes en bouteilles, et 34 % du chiffre d'affaire total des Vignerons du Brulhois avec 1 031 496 €.

Le coût des actions de communication Grain d'Amour : **60 353,17 €**

- Les actions de communication institutionnelles

Ces actions sont destinées à positionner les produits des Vignerons du Brulhois ainsi que l'image de la SCA « Les Vignerons du Brulhois » auprès des consommateurs et prescripteurs. Cette communication concerne des insertions dans des guides annuels, brochures territoriales ou des guides périodiques. C'est une communication de fond destinée à renforcer l'image et la notoriété des magasins

Ces actions de communication institutionnelle ont coûtées : **20 390,69 €**

Actions de communication événementielle :

Six événements ont été organisés en 2019 :

- Journée Nature et Brulhois
- Le Printemps du Brulhois
- Soirée VIP et lancement Itinéraire B
- Soirée lancement de la bouteille Grain d'Amour Collector en juin. Soirée gourmande en début août
- soirée du Vin Nouveau en novembre
- portes ouvertes en décembre

Ces actions de communication événementielle ont coûtées : **10 769,28 €**

Par ailleurs, la promotion des vins des Vignerons du Brulhois, s'est également effectuée au travers de diverses participations dans des salons, foires et concours dans lesquelles ils ont participé en France.

Le coût de ces salons et concours s'élève à : **9 347,00 €**

D'autre part au niveau international :

C'est un secteur d'activité qui représente 27 % du chiffre d'affaire

Le marché du Québec s'est tendu depuis 2015 mais il représente encore 62 % des ventes à l'export et 17 % des ventes totales. Un vrai service export a été mis en place à la cave et nouvelles prospections ont été réalisées sur la Chine et sur le Brésil où le Grain d'Amour semble avoir un réel potentiel de développement.

Un fort développement a aussi été réalisé en Belgique, et des perspectives s'ouvrent en Allemagne.

Total des coûts à l'Export : **139 044,44 €**

Dans le cadre des politiques agricoles, la Communauté de Communes des Deux Rives intervient auprès des structures agricoles dans le cadre d'une aide directe pour les actions de promotion. C'est donc dans ce cadre que la Cave des Vignerons du Brulhois sollicite la Communauté de Commune pour cette aide :

Subvention demandée : 15 245 €.

La Commission agricole, lors de sa réunion du 2 février 2021, a donné un avis favorable à ce dossier.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'attribuer la participation suivante :

Cave des Vignerons du Brulhois : 15 245 €

Fait à Valence d'Agen, le 12 mars 2021
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 15 mars 2021

Le Président de la Communauté de Communes des
Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 22 MARS 2021

Affiché sur le panneau des annonces légales le 22 MARS 2021

AR PRÉFECTURE

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Numéro de l'acte : 2021D7_5_2_38

Date de la décision : 12/03/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210312-2021D7_5_2_38-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 22/03/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Finances locales / Subventions / attribuées

Document : [99_DE-082-248200016-20210312-2021D7_5_2_38-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 22/03/2021 16:41:21

Date d'envoi de l'acte : 22/03/2021 16:43:00

Date de réception de l'AR : 22/03/2021 16:43:35